

Communiqué de presse - février 2023

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI ANCIEN

LES ASSOCIATIONS NATIONALES DE DÉFENSE DU PATRIMOINE ACCUEILLENT POSITIVEMENT LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SÉNATORIALE

maisons
paysannes
de france



Faisant écho à la position unanime qu'elles avaient exprimée au Salon International du Patrimoine Culturel (1) et à la lettre ouverte (2) qu'elles avaient ensuite adressée aux deux Ministres de la Transition écologique et de la Transition énergétique, les sept associations nationales de défense du patrimoine et l'association des Architectes du patrimoine accueillent positivement la création d'une **commission d'enquête sénatoriale sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique**.

Cette initiative de la Haute Assemblée prolonge les travaux que la Cour des Comptes avait produits sur le même sujet, et qui avaient été conclus par un référé adressé au Gouvernement. (3)

Toutes les associations du patrimoine reconnues d'utilité publique et agréées au titre du Code de l'Environnement (le G7 Patrimoine) se joignent à l'association des Architectes du patrimoine pour dénoncer solennellement l'erreur de discernement et le danger irréversible que font courir au patrimoine ancien (le bâti d'avant 1948) les règles de diagnostic énergétique - qui ont été conçues pour le bâti moderne - et leurs conséquences inévitables : la conduite de travaux de rénovation inadaptés (isolation par l'extérieur, éradication des menuiseries anciennes, placoplâtrisation des intérieurs...) qui portent atteinte à la forme, comme à la pérennité, d'un patrimoine ancien, historique et par essence bioclimatique.

Les huit associations réunies dans ce combat se tiennent à la disposition du Rapporteur et des membres de la Commission, pour partager leur constat d'inquiétude et leurs propositions concrètes, visant à assurer la bonne transition écologique d'un patrimoine ancien - qui représente le tiers du patrimoine bâti de notre pays.

Dans l'attente des conclusions de la Haute Assemblée, les sept associations nationales et l'association des Architectes du patrimoine demandent un moratoire immédiat sur l'application au bâti d'avant 1948, des dispositions de la loi Climat et Résilience, ainsi que du nouveau Diagnostic de Performance Énergétique (DPE).

Contact presse :

Gilles Alglave - 06 15 95 81 10 - presidence@maisons-paysannes.org

Christophe Blanchard Dignac - 06 33 82 29 60 - chb.dignac@orange.fr

Julien Lacaze - 06 24 33 58 41 - julien.lacaze@sitesetmonuments.org

1 - <https://www.patrimoineculturel.com>

2 - <https://maisons-paysannes.org/wp-content/uploads/2022/11/Lettre-G7patrimoine.pdf>

3 - <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/62120>